D U C O N S E I L M U N I C I P A L

SÉANCE du JEUDI 31 MARS 2016

L'an deux mil seize, le trente et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le vingt-trois mars, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Claude LANGRENÉ, Maire.

Présents : Mrs BOUCHER Jean-Claude, ROMELOT Jean, Mmes LAVA Francine, SANCHEZ Marie, NAUDÉ Marie-Josèphe, PETIT Marie-Christine, Mrs PROUVOST Gérard, FALLET Jean-Luc, JEAUNAUX Jérôme, DIDIER Gérard, THIRIOT Daniel, Mmes FÉTY Nora, BIBLOCQ Stéphanie, PLANSON Patricia, M. BESSÉ Jean-Pierre et M. TEKOUK Beudihiba.

Absents ayant donné pouvoir : Mme MACREZ Stéphanie à M. LANGRENÉ Claude, Mme SONNETTE Séverine à M. ROMELOT Jean, Mme LEGUILLETTE Christine à Mme PLANSON Patricia, M. FOURRÉ Georges à Mme SANCHEZ Marie, M. HERDHUIN Jacques à Mme NAUDÉ Marie-Josèphe.

Absent excusé :

Absent : Mme DOINEL Josiane.

Le Conseil Municipal a choisi, comme secrétaire de séance Mme NAUDÉ Marie-Josèphe.

Le compte-rendu de la séance du 14 mars 2016 fait l'objet d'une modification en ce sens qu'il y a lieu de lire 2 votes contre de Mme LEGUILLETTE Christine & Mr BESSÉ Jean-Pierre concernant la délibération n° 2016032123 concernant l'acquisition de la parcelle AB175 rue Emilie Morlot.

ORDRE DU JOUR

COMMUNE DE CHARLY SUR MARNE

COMPTE DE GESTION 2015

Le Maire présente le Compte de Gestion 2015 du receveur municipal pour la commune.

Considérant que les écritures du receveur municipal correspondent à celles de l'ordonnateur, le Conseil Municipal adopte ce compte de gestion à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

M. BOUCHER Jean-Claude, doyen de la séance, présente le compte administratif 2015 :

Le total de la section de fonctionnement s'élève à : 1.974.850,50 € de dépenses
2.958.451,94 € de recettes

soit un excédent de fonctionnement de 983.601,44 €.

En section d'investissement, le montant des dépenses réalisées s'élève à :
882.980,53 € + le déficit antérieur de 515.726,66 € soit 1.398.709,19 € contre 1.097.716,40 € de recettes réalisées,
soit un déficit de 300.992,79 €

Le Compte Administratif est adopté par le Conseil Municipal par 22 voix pour.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'affectation de 300.992,79 € en section d'investissement au budget primitif 2016.

TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide de retenir les taux suivants pour l'année 2016 :

Taxe d'Habitation	***27.06***
Taxe Foncière - Bâti	***18.99***
Taxe Foncière - Non Bâti	***26.32***
Taux de cotisation foncière des entreprises	***18.79***

conformes aux taux proposés par les services fiscaux et identiques à ceux des années précédentes.

VOTE DES SUBVENTIONS

Le Maire donne lecture des associations bénéficiant de subventions. Le Maire propose d'appliquer une hausse de 1,5 % et pour 3 associations Alliance Musicale, Charly Animations Loisirs et Charly Bienvenue en plus la moitié des frais de gardiennage compte tenu des obligations de sécurité de fin d'année.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le montant des subventions proposées telles qu'annexées au budget.

ETAT DU PERSONNEL

Le tableau du personnel, tel qu'il est présenté au Budget Primitif, est adopté sans observations par le Conseil Municipal.

TARIFS MUNICIPAUX 2016

Le Conseil Municipal fixe l'ensemble des tarifs municipaux, à compter du 1er avril 2015 :

Cimetière :	cinquantenaire	287,00 €
	trentenaire	158,00 €
Columbarium :	15 ans	299,00 €
	30 ans	596,00 €
Cavurnes :	15 ans	210,00 €
	30 ans	315,00 €

Prestation horaire de service des employés communaux :

Camion	+	chauffeur	47 €	+	31,00 €
Tracteur	+	chauffeur	43 €	+	31,00 €
Personnel	:	l'heure			31,00 €

Location de la Salle des Illettes	**Extérieurs**	**Carlésiens**
24 H (habitants dans le périmètre de la Communauté de Communes).	770,00 €	518,00 €
24 H (habitants extérieurs à la Communauté de Communes)	1.250,00 €	
12 H	594,00 €	413,00 €
7 H	391,00 €	261,00 €
2 H	157,00 €	104,00 €
Théâtre Spectacle	370,00 €	261,00 €
Forfait électrique - sociétés locales : du 1.10 au 31.05		100,00 €
Forfait électrique - sociétés locales : du 1.06 au 30.09		38,00 €
Caution		500,00 €
Caution ménage / dégradations		45,00 €
Location par nappe		10,00 €
Caution des nappes		120,00 €

Location salle culturelle	**Extérieurs**	**Carlésiens**
24 H (habitants dans le périmètre de la Communauté de Communes).	457,00 €	305,00 €
+ Caveau	+ 100,00 €	+ 76,00 €
24 H (habitants extérieurs à la Communauté de Communes)	609,00 €	
+ Caveau	+ 100,00 €	
2 H		71,00 €
7 H		101,00 €
Forfait électrique - sociétés locales : du 1.10 au 31.05		81,00 €
Forfait électrique - sociétés locales : du 1.06 au 30.09		30,00 €
Caution		254,00 €
Caution ménage / dégradations		45,00 €

Location du chapiteau	125,00 €
Location de chaises : par jour	1,34 €
Location de tables : par jour	4,00 €
Location de barrières : par jour	5,20 €
Droit de place : foire, marché - le mètre linéaire	1,00 €
Branchement forain sur mairie	13,00 €

Encarts publicitaires

Programme de la fête et du 14 juillet

10 cm x 4 cm	120,00 €
8 cm x 4 cm	80,00 €
6 cm x 4 cm	40,00 €

Echo de la cité

1/2 page	14 cm x 19 cm	500,00 €
1/4 page	14 cm x 9,50 cm	250,00 €
1/8 page	7 cm x 9,50 cm	150,00 €
1/16 page	3,50 cm x 9,50 cm	125,00 €

Ces tarifs sont acceptés à l'unanimité.

TARIF DU CAMPING AU 1er AVRIL 2016

Le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs du camping suivants :

	BASSE SAISON du 1er avril au 30 juin et du 1er au 30 septembre	**HAUTE SAISON du 1er juillet au 31 août**
Forfait 1 personne **	12,00 €	13,00 €
Personne supplémentaire	3,50 €	4,00 €
Enfant de 4 à 12 ans	2,20 €	3,00 €
Forfait 2 personnes **	14,00 €	16,00 €
Visiteurs (+ de 2 heures)	2,50 €	2,50 €
Véhicule supplémentaire	2,60 €	2,60 €
Electricité 5 ampères	2,00 €	2,00 €
Electricité 10 ampères	3,00 €	3,00 €
Animaux (sauf Cat. 1 et 2)	2,00 €	2,50 €
Douche seule	1,00 €	1,00 €
Cyclotouriste (forfait 1 personne – 10%)	10,00 €	12,00 €
Garage mort/jour + période de fermeture	2,00 €	3,00 €
Forfait ACSI (guide international) ***	11,00 €	/
Vidange camping-car non résident	2,00 €	2,00 €
FFCC (carte adhérent)	- 10%	- 10%

** le forfait 1 ou 2 personnes comprend le véhicule ou le camping-car
*** hors animaux

Taxe de séjour		0.40 €
Machine à laver le linge	le jeton	3,00 €
Machine à sécher le linge	le jeton	3,00 €
Clé magnétique (caution)		15,00 €
Boissons non alcoolisées (eau, sodas..)	la pièce	1,00 €

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

INDEMNITÉ DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 de mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités,

Vu l'arrêté interministériel du 19 décembre 1983,

décide :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer la confection des documents budgétaires, ainsi que des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable ;
- de prendre acte de l'acceptation du Receveur ;

et de lui accorder :

- l'indemnité de confection des documents budgétaires,
- l'indemnité de conseil,
- que ces indemnités seront calculées selon les bases définies aux articles 1 et 4 des arrêtés susvisés.

CONTRATS D'ENTRETIEN

Le Conseil Municipal renouvelle les contrats d'entretien et des services extérieurs que la commune a passés avec les entreprises :

AISNE BUREAUTIQUE SYSTEME pour les copieurs (mairie, écoles élémentaire et maternelle, bibliothèque),
APAVE pour les bâtiments, équipements sportifs et aires de jeux,
BODET pour les cloches et l'horloge de l'église,
ORANGE pour les installations téléphoniques,
LC Nettoyage pour l'entretien des bâtiments communaux,
CEGID pour les logiciels informatiques,
SIFRRAP pour les extincteurs,
STANLEY pour la télésurveillance,
ADN pour les postes INTERNET de l'école primaire,
CHATEAUD'EAU pour la fontaine à eau,
J.S.-NORD – extracteurs buées grasses des Illettes et cantines,
HERBILLON pour le chauffage des bâtiments,
FORGEL pour les équipements cantine primaire et salle des Illettes,
2SI pour la gestion du serveur et réseau informatique,
FOSSAERT Yves pour l'entretien orgue,
AISN'EAU SERVICE pour les adoucisseurs,
SAS CARDIOP pour les défibrillateurs,
et autorise le Maire à signer ces contrats.

BUDGET PRIMITIF 2016

En section de fonctionnement, le Budget Primitif est proposé pour un montant de dépenses et de recettes de 3.201.722,65 €.

Le Maire donne lecture des différents programmes d'investissement.

En section d'investissement, le budget est équilibré à 2.384.141,45 €.

Le Maire met ensuite le budget au vote, le budget primitif 2016 est adopté à l'unanimité en fonctionnement et en investissement.

SERVICE DE L'EAU

COMPTE DE GESTION 2015

Le Maire présente le Compte de Gestion 2015 du receveur municipal pour le Service de l'Eau.

Considérant que les écritures du receveur municipal correspondent à celles de l'ordonnateur, le Conseil Municipal adopte ce compte de gestion à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

En section d'exploitation, il a été réalisé :

- en dépenses	198.455,27 €
- en recettes	217.590,28 €
- résultat antérieur	120.073,67 €
soit un résultat de clôture de	+ 139.208,68 €.

En section d'investissement, il a été réalisé :

- en dépenses	60.054,66 €
- en recettes	112.484,16 €
- solde antérieur	- 50.354,64 €
soit un résultat de clôture de	+ 2.074,86 €

Le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement du Compte Administratif 2015 de 139.208,68 € en section d'exploitation au Budget Primitif 2016 et 2.074,86 € en section d'investissement au Budget Primitif 2016.

BUDGET PRIMITIF 2016

En section d'exploitation, les dépenses sont prévues pour 349.938,68 € équilibrées en recettes par la vente de l'eau et l'excédent de fonctionnement 2015.

En section d'investissement, les dépenses et les recettes sont équilibrées à 201.962,82 €.

Le Maire met au vote, le budget primitif 2016 qui est adopté à l'unanimité en fonctionnement et en investissement.

MOTION DE DÉGRADATION TRANSPORT SNCF

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter une motion de protestation contre la dégradation sensible du service public de transport ferroviaire sur la ligne P de la SNCF.
Vote d'une motion pour protester contre la dégradation des conditions de transport des usagers de la ligne P de la SNCF voyageant entre Nogent l'Artaud et Paris Est et pour demander le conventionnement entre la Région Ile de France et des Hauts de France pour la mise en place d'une équivalence carte orange entre Château-Thierry et Nanteuil-Saâcy.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une délibération valant motion de protestation contre la dégradation sensible du service public de transport ferroviaire sur la ligne P de la SNCF et propose le projet suivant :

Les élus de la commune de Charly-sur-Marne dénoncent avec fermeté les conditions très dégradées des transports assurés par la SCNF au départ de Nogent-l'Artaud vers Paris-Est ou de Paris-Est vers Nogent-l'Artaud :

- Départ retardé de façon récurrente
- Départ annulé
- Panne fréquente
- Convoi court en période de forte affluence
- Rame sale et non chauffée
- Réseau mal entretenu entrainant de fort ralentissement en certaine zone dangereuse.

La quasi-totalité des usagers sont des personnes qui se rendent le matin au travail et reviennent le soir. Ces retards engendrent des différends avec les employeurs voire des licenciements et posent des problèmes de gardes d'enfants et de sécurité des enfants, ce qui est tout à fait inacceptable.

En outre, Nogent L'Artaud est la première gare après la région Ile de France et les voyageurs utilisent la carte orange à partir de la gare Nanteuil-Saâcy. Pour être en situation régulière, les travailleurs devraient prendre un abonnement Nogent l'Artaud – Paris est, d'un montant de 184 € plus une carte Navigo 70 €.
Nous demandons donc la possibilité pour les voyageurs de pouvoir prendre un abonnement Nogent l'Artaud – Nanteuil-Saâcy en complément de la carte orange sans risque de verbalisation.
Pour toutes ces raisons, les élus de Charly-sur-Marne
- demandent à la SCNF de faire cesser les désordres et de faire en sorte que les voyageurs retrouvent rapidement ces conditions de transports dignes, tant au niveau du respect des horaires, que du confort des passagers demandent au Conseil Régional Ile de France et au Conseil Régional des Hauts de France de passer une convention permettant de mettre en place une équivalence de carte orange entre Nogent l'Artaud et Nanteuil-Saâcy.

La motion est votée à l'unanimité.

MAPA EXUTOIRE AVENUE FERNAND DROUET

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire a lancé le MAPA concernant l'exutoire avenue Fernand Drouet.

MAPA FENETRES ET PORTES ÉCOLE MATERNELLE

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire a lancé le MAPA concernant les fenêtres et portes de l'école maternelle.

MAPA CHAUDIERES DES ECOLES
Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire a lancé le MAPA concernant les chaudières des écoles.

MAPA CHAUDIERE DU GYMNASE
Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire a lancé le MAPA concernant la chaudière du gymnase.

MAPA VOIRIE DU PETIT VAL
Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire a lancé le MAPA concernant la voirie du Petit Val.

PROJET LOGIVAM « VAL DES HAIS »
Le Maire explique au Conseil Municipal que le PLU prévoit rue du Docteur Corlieu une zone AU réservé à l'habitat avec un aménagement d'ensemble.
LOGIVAM a présenté un projet d'aménagement pour environ 60 à 80 logements.
Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la réalisation de ce projet par 21 voix pour et une abstention de Mr THIRIOT.

REALISATION D'UN EMPRUNT
Le Maire explique au Conseil Municipal qu'étant donné la réception hors délais de la dernière délibération prise lors du Conseil Municipal du 4 février 2016 celle-ci annule et remplace la précédente.

Le Maire présente au Conseil Municipal les offres de prêt du CRCA et de la Banque Postale. Il propose de réaliser un prêt de 325.000,00€ pour l'acquisition des parcelles de Mme REMIOT et M. BARON.
L'offre de prêt de la Banque Postale est retenue, elle est la suivante :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler:	1A
Montant du contrat de prêt :	325.000, 00 €
Durée du contrat de prêt :	9 ans
Objet du contrat de prêt :	financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/06/2025
Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant :	325.000,00 €
Versement des fonds :	à la demande de l'emprunteur jusqu'au 20/05/2016 avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel :	taux fixe de 1,34 %
Base de calcul des intérêts :	mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Échéances d'amortissement et d'intérêts :	périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement :	échéances constantes

Remboursement anticipé :	autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement :	0,20 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Étendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2015-05 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, vote à 20 pour et 2 abstentions, Mme LEGUILLETTE Christine et M. BESSE Jean-Pierre, et autorise le Maire à recourir à cet emprunt.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.